Discours de Monsieur René BIDAL
Haut-Commissaire de la République en Polynésie française
FATU HIVA
Inauguration de la centrale hydroélectrique de HANAVAVE et du réseau d'eau d'OMOA
17 juin 2016
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Monsieur le Vice-Président, sénateur

Madame la Sénatrice,

Madame la Députée,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les adjoints au maire et conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs,

Ia orana, Kaoha nui (Bonjour)

Je suis particulièrement heureux d'être présent aujourd'hui parmi vous à FATU HIVA au cœur des îles MARQUISES.

Je tenais donc à vous remercier M. le Maire (Henri TUIEINUI) pour votre aimable invitation.

J'ai eu la chance d'être accueilli à mon arrivée en Polynésie française en musique et en danse, selon la tradition locale, par un groupe marquisien. J'ai pu immédiatement mesurer la force et l'intensité qui se dégageait des danseurs et danseuses, chanteurs et chanteuses, y compris dès leur plus jeune âge.

J'ai également eu l'occasion de me rendre compte lors de l'inauguration du Salon des Marquises qui s'est tenu à PIRAE, dans la commune du Président FRITCH, que l'artisanat marquisien traduisait parfaitement cette force et cette richesse de la culture marquisienne.

Votre île est d'ailleurs réputée pour sa production de tapa[1] et pour ses magnifiques sculptures sur bois. Et cet artisanat s'expose non seulement à TAHITI, mais jusqu'à PARIS, dans le cadre d'une grande exposition qui lui est consacré du 12 avril au 17 juillet 2016 au Musée du QUAI BRANLY à PARIS. La presse nationale y a consacré plusieurs articles et dossiers participant ainsi à véhiculer la beauté de cet archipel, le plus septentrional de la Polynésie française.

Ce déplacement est une formidable occasion de découvrir par la mer votre île. Et quelle découverte, Fatu Hiva est très impressionnante, elle a des allures de cathédrale avec ces pics qui tombent presque verticalement dans une eau d'un bleu profond.

Ce déplacement est surtout pour moi l'occasion de vous assurer du soutien de l'Etat dans vos projets. Ce soutien peut être financier, certes, mais aussi technique. Ainsi la présence à mes côtés du chef de la subdivision administrative des îles MARQUISES que vous connaissez bien Thierry HUMBERT et du directeur par intérim de l'ingénierie publique Thomas PELE (représentant également l'ADEME) témoigne de l'importance de ce soutien en termes d'études, d'analyse ou plus simplement de conseil. J'ai pu constater que ce soutien est installé de longue date au profit des réalisations que vous m'avez présentées, Monsieur le Maire, ce matin.

Dans la magnifique vallée d'HANAVAVE, nous avons inauguré la centrale hydroélectrique hybride qui permet de couvrir les besoins des 315 habitants. Cet important projet a nécessité de lourds investissements de près de 120 millions de francs pacifiques

[1] Feuilles de bois battues, servant de support à des motifs paints

(1M€) financés grâce au Pays (50%), grâce à l'Etat via la dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR (23%) et grâce à l'AFD qui au travers d'un prêt a permis à la commune de financer les 27% restant à sa charge. Ce projet, vous avez su le conduire à son terme dans le respect des procédures mais aussi dans le respect du contexte historique et environnemental de la vallée. Vous avez su prendre en compte la présence d'un site archéologique, intégrer la centrale dans son environnement et ainsi sécuriser la production électrique.

La réalisation de ce projet de centrale hydroélectrique fait de FATU HIVA la première commune de Polynésie française utilisant exclusivement de l'énergie hydraulique pour la production de son électricité.

Sur ce sujet essentiel de l'énergie, je voudrais d'ailleurs saluer le travail remarquable qui est entrepris à Fatu Hiva puisque, à terme, en optimisant l'ensemble de vos installations et en ayant une politique de maitrise de la demande d'énergie sur l'île, vous devriez être capable d'atteindre une quasi-autonomie (*le gasoil étant utilisé uniquement lors des sécheresses ou lors des maintenances des installations*).

Or, depuis dans la loi de Pays relative aux principes directeurs de la politique énergétique votée en décembre 2013, le Pays a fixé un objectif minimal, très ambitieux : d'ici 2020, 50% de la production électrique devra être issue de l'exploitation des énergies renouvelables.

Vous faites donc figure de pionnier !

J'estime que l'exemple d'HANAVAVE mériterait d'être suivi et même, dans toute la mesure du possible, dupliqué à toutes les îles hautes dotées de potentiels hydrauliques semblables, d'autant que de nombreux gisements restent à exploiter que ce soit à TAHITI bien sûr (*Vallée de la Vaiiha*), à RAIATEA ou aux MARQUISES.

Je vous félicite, Monsieur le Maire, ainsi que votre conseil pour votre dynamisme en matière d'aménagement. En effet, vous m'avez présenté également ce matin, la rénovation de votre réseau d'eau. Ce travail, vous l'avez entrepris dès le début des années 2000, alors que vous étiez secrétaire général de la commune dont le premier magistrat était Marcel BOUYER. Ce projet, comme celui des centrales hydroélectriques a été mûrement réfléchi, avec le soutien de la direction de l'ingénierie publique. En effet, soucieux d'apporter à vos habitants, de manière constante et en tout point du réseau, une eau potable, vous avez d'abord entrepris une campagne de sensibilisation à la préservation des ressources pour limiter en amont la consommation d'eau. Vous avez ensuite analysé l'ensemble des réseaux existants et défini un projet d'investissement dans une démarche d'optimisation des coûts de production. De cette manière l'élaboration du budget annexe correspondant (obligation récente du CGCT) peut être adaptée aux ressources financières de la commune.

Vous le savez, les compétences des communes ont été affectées par l'adaptation, en 2008, du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de Polynésie française.

Cela a été l'occasion de fixer un calendrier pour la bonne mise en œuvre d'une série de services publics communaux. Les services publics environnementaux, en particulier. La rénovation des réseaux d'eau d'OMOA, financée par l'Etat et le Pays à part égale au titre du Contrat de projets pour 56,5 millions de francs pacifiques (473 500€), vous permet de répondre parfaitement à la mise en œuvre de services publics environnementaux.

Vous offrez ainsi aux habitants de FATU HIVA un service de qualité et gagnez en autonomie dans le respect des ressources naturelles disponibles.

Je vous encourage, Monsieur le Maire, à maintenir la dynamique engagée.

MERCI, MAURURU ROA, KOUTA'U NUI